



Unité de médecine familiale (UMF) du CLSC des Faubourgs

**SUIVI DE GROSSESSE PAR UN RÉSIDENT -
PRISE EN CHARGE À LA SALLE D'ACCOUCHEMENT PAR LE RÉSIDENT**

Directives :

- **Grossesse de 36 6/7 semaines et moins** : évaluation et prise en charge par les résidents juniors de la salle d'accouchement et l'omnipraticien de garde.
- **Grossesse de 37 semaines et plus – résident disponible** : aviser le résident de la présence de sa patiente, il est alors responsable de venir l'évaluer. Si le résident ne retourne pas l'appel dans les 15 minutes aviser directement l'omnipraticien de garde et ne pas tenter de recontacter le résident.
- **Grossesse de 37 semaines et plus – résident non-disponible** (c.f. ci-dessous) : évaluation et prise en charge par les résidents juniors de la salle d'accouchement et l'omnipraticien de garde.
- **Post-partum** : le résident doit effectuer la visite post-partum de la patiente.

Nom de la patiente _____

Dossier St-Luc _____

DDM _____

DPA _____

ADMISSION DE LA PATIENTE AU NOM DE :

☐ Dr Geneviève Boulva ☐ Dr Louis-Xavier D'Aoust ☐ Dr Stephen DiTommaso

CONTACT DU RÉSIDENT :

Nom : _____

Cellulaire : _____

Pagette : _____

NON-DISPONIBILITÉS DU RÉSIDENT :

Ce document doit être remis à la patiente entre 35 et 37 semaines. Elle doit le présenter à son admission à la salle d'accouchement.